



CHARTRE DES « VOISINS SOLIDAIRES »

PARTENARIAT ADAPEI44 / NANTES'RENOUE

Article 1 – Origine, valeurs et Objet de la charte :

La charte est le fruit d'un partenariat entre l'association Nantes' Renoue et l'ADAPEI 44.

- **L'association Nantes'Renoue** s'intéresse, depuis 2005, au logement solidaire et intergénérationnel. Elle encourage principalement le maintien à domicile des personnes âgées, en dynamisant leur quotidien par la présence d'un tiers (étudiant, jeune travailleur ou demandeur d'emploi).

Elle sélectionne les candidats, accompagne la cohabitation et propose des événements créateurs de lien social.

En parallèle, elle s'intéresse à toute initiative qui promeut la mixité intergénérationnelle, dans le cadre de l'habitat ou autre (événements associatifs, rencontres diverses...)

- **L'ADAPEI 44** (Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales de Loire-Atlantique) a pour but essentiel d'accueillir et d'aider les familles et plus généralement toutes les personnes ayant la responsabilité d'une personne handicapée mentale dans le département de Loire-Atlantique. Elle propose un accompagnement à ses adhérents bénéficiaires quels que soient leur âge et leur évolution.

- La genèse du projet :

A l'occasion d'une campagne de communication menée par Nantes'Renoue fin 2014, M. MARHADOUR nous a demandé de réfléchir à transposer nos offres de cohabitations solidaires intergénérationnelles au monde du handicap, dans le cadre de l'habitat inclusif ou de l'habitat partagé.

Au bout de plusieurs mois d'échanges entre les deux associations, un partenariat est né, intitulé « Les Voisins Solidaires ». Dans ce dispositif innovant, un ou plusieurs jeunes sont hébergés par l'ADAPEI44 en qualité de sous-locataire(s), dans un logement indépendant, au sein d'un dispositif (foyer) destiné à un public en situation de handicap.

Les Voisins Solidaires disposent d'un logement partagé ou indépendant. Ils ne règlent qu'une participation aux charges, évaluée à 70 € par mois et par occupant.

En échange ils doivent assurer une veille passive et rassurante de nuit (horaires spécifiques définis pour chaque site), renseigner un cahier de transmission et échanger avec les encadrants en place

Association Nantes'Renoue

1, Cour des Francs Tireurs 44000 NANTES

☎ 02 40 69 84 24 / 06 28 05 36 68

www.nantesrenoue.com nantesrenoue@laposte.net

- **Les sites et publics concernés** : au 31/12/2018, 3 sites bénéficient du dispositif des Voisins Solidaires :

- *La Gilarderie* (4, rue de l'Amphibolite/44 200 NANTES) 3 Voisins Solidaires logés dans un duplex en faveur de 15 bénéficiaires en situation de handicap.
- *Le Tilly* (51, avenue Ambroise Paré/44 800 ST HERBLAIN) 2 Voisins Solidaires logés dans 2 studios indépendants en faveur de 6 bénéficiaires en situation de handicap.
- *Ker'âge* (66, rue Gambetta/44 000 NANTES) 2 Voisins Solidaires logés dans 2 studios indépendants en faveur de 8 bénéficiaires vieillissants en situation de handicap.

Est qualifié de « Voisin Solidaire » toute personne intégrant le dispositif par le biais de l'association Nantes'Renoue.

Est qualifiée de bénéficiaire toute personne intégrant le dispositif « Voisins Solidaires » par le biais de l'association ADAPEI 44.

Enjeux du dispositif : L'ADAPEI 44 et Nantes'Renoue répondent à plusieurs problématiques.

D'un côté, les deux associations facilitent l'accès au logement de jeunes aux ressources financières souvent limitées.

De l'autre, elles sécurisent l'accueil des bénéficiaires de l'ADAPEI44. En « contrepartie », de leur hébergement les « VS » assurent une veille passive (au plus tard après le départ de l'encadrant) et une présence bienveillante.

Plus qu'une simple réponse économique en matière de logement le dispositif permet de renouer avec les valeurs de solidarité, de vivre ensemble, d'inclusion, de mixité sociale, d'empathie et de lien social.

La présente charte a pour objet de définir les rôles et engagements des « VS » ainsi que de l'association Nantes'Renoue et l'ADAPEI44 tout au long du dispositif. Tout nouveau « VS » est invité à en prendre connaissance et à confirmer, en la signant, son acceptation et son souhait de participer au développement de relations sociales et citoyennes au sein de leur habitat.

Article 2 – Les Parties prenantes et leurs champs de compétences

L'association Nantes'Renoue s'engage à :

- Sélectionner les candidats et à présenter des candidatures à l'ADAPEI44 qui validera ou non ces dernières.
- Former si nécessaire les « VS » sur les questions liées au handicap (avec l'appui de l'ADAPEI), sur la posture d'écoute et d'«aller vers ».
- Aborder avec le bénéficiaire les notions de Vivre ensemble, Solidarité, Lien social, Communication non-violente, Mixité Sociale, Tolérance...
- Mettre en place un suivi régulier des « VS » afin de sécuriser ceux-ci dans leurs missions, de les conseiller dans leurs pratiques et de les orienter vers des professionnels ressources si besoin.
- Accompagner les « VS » pour les soutenir dans la création ou le développement de leur projet de vie.
- Leur transmettre et expliquer les missions confiées par l'ADAPEI44 (voir engagements des bénéficiaires ci-dessous)

Association Nantes'Renoue

1, Cour des Francs Tireurs 44000 NANTES

☎ 02 40 69 84 24 / 06 28 05 36 68

www.nantesrenoue.com nantesrenoue@laposte.net

- Assister l'association ADAPEI44 pour le recouvrement éventuel des sommes dues par le « VS » et pour tout document (Assurances, Dépôt de garantie non encaissé...) relatif au logement.
- En cas de manquement grave, vis à vis de la charte, l'association s'engage après consultation des parties, à garantir le départ du VS et à installer un nouveau VS dans les meilleurs délais, sous réserve de candidatures adéquates et validées par l'Adapei.

Les « VS » s'engagent à :

- Assurer une veille passive de nuit entre le départ de l'encadrant du soir et l'arrivée de celui du matin
- Transmettre aux encadrants toutes informations et observations relevant de leur responsabilité.
- Etre en posture d'écoute auprès des bénéficiaires en privilégiant les échanges au sein des parties communes de l'habitat et en notant leurs observations sur le cahier de liaison.
- Participer, en relation avec l'encadrant, à des rencontres conviviales dans la salle commune
- Avoir des échanges téléphoniques réguliers avec la Directrice du Territoire ou toute autre personne désignée de l'ADAPEI 44.
- Indiquer leurs absences prolongées au minimum un mois avant.

L'association ADAPEI44 s'engage à :

- Sous-louer, dans le cadre d'un bail conforme à la loi du 06 juillet 1989, à titre temporaire aux « VS » dans les conditions des articles L442-8-1 et suivant du code de la construction et de l'habitat. L'ADAPEI44 a la qualité de « locataire », les VS celle de « sous-locataires ».
- Effectuer l'état des lieux d'entrée et de sortie auprès des VS
- Réaliser l'ensemble de l'intermédiation locative entre les « VS » et elle-même.
- Prendre à sa charge les cotisations dûes par ses bénéficiaires au travers d'une subvention annuelle dont le montant est défini en concertation avec Nantes'Renoue, variable en fonction du nombre de bénéficiaires.

Article 3 – Frais :

Le « VS » devra s'acquitter de l'ensemble des frais inhérents à son adhésion à Nantes'Renoue (frais de dossier + cotisation).

Il devra également régler à l'association ADAPEI44, les charges mensuelles estimées à 70,00 €. Un dépôt de garantie de 350€ pourra parfois être demandé avant son entrée dans les lieux (mesure en vigueur pour le dispositif Ker'âge)

Le Voisin Solidaire devra souscrire, au minimum, une assurance responsabilité civile pour prendre en charge d'éventuels dommages liés à son quotidien.

Article 4 – Congé

Association Nantes'Renoue

1, Cour des Francs Tireurs 44000 NANTES

☎ 02 40 69 84 24 / 06 28 05 36 68

www.nantesrenoue.com nantesrenoue@laposte.net

En cas de manquement grave vis à vis de la présente charte, l'association Nantes'Renoue s'engage après toutes tentatives de médiation et après consultation des parties, à garantir le départ du « VS » au plus tard un mois après la notification du préavis.

Le « VS », pour quelque motif que ce soit, devra notifier et motiver son préavis en respectant un délai d'un mois minimum.

Le but étant que les mouvements des « VS » n'impactent pas la qualité de vie des bénéficiaires.

Article 5 – Principe de fonctionnement du partenariat

Dans son principe, le partenariat est conçu dans le cadre d'un travail coopératif.

Un comité de pilotage composé de chaque partie prenante, l'ADAPEI44 et Nantes'Renoue, échangeront au minimum une fois par trimestre afin d'évaluer la réussite du projet et de trouver des réponses aux dysfonctionnements éventuels. Toute modification conséquente de la présente charte et/ou convention fera l'objet d'un avenant validé par les parties.

Pourront y être associés les « bénéficiaires » et les « VS » qui le souhaitent.

Au-delà de ces rencontres périodiques, les deux entités se tiendront informées de tout élément venant impacter le dispositif.

Article 6 – Durée et date d'effet.

Cette charte est signée par l'ADAPEI44, Nantes'Renoue ainsi que chaque « VS ».

Dans ces conditions, il y aura donc autant de chartes signées par les parties (Les deux associations et les « VS ») que de lieux de vie.

Article 7 – Résiliation du dispositif entre l'ADAPEI44 et Nantes'Renoue

En cas de conflit voire d'inexécution de l'une des clauses de la charte : les parties devront tout mettre en œuvre pour résoudre le conflit ou pour que la dite- clause soit exécutée.

Si toutes tentatives de résolution du conflit ou de médiation restent infructueuses, et après une sommation (par notification) d'exécuter demeurée sans effet, le dispositif sera résilié de plein droit, sans formalité judiciaire.

Fait à, le/...../..... .

Association Nantes'Renoue

1, Cour des Francs Tireurs 44000 NANTES

☎ 02 40 69 84 24 / 06 28 05 36 68

www.nantesrenoue.com nantesrenoue@laposte.net

Site concerné :

Le Tillay

La Gilarderie

Ker'âge

Pour l'association Nantes'Renoue, le Président (Nom et signature) :

Pour l'association ADAPEI44, le référent du Foyer (Nom et signature) :

Le « VS » : Nom : Prénom : :

Le « VS » : Nom : Prénom : :

Le « VS » : Nom : Prénom : :

Association Nantes'Renoue

1, Cour des Francs Tireurs 44000 NANTES

☎ 02 40 69 84 24 / 06 28 05 36 68

www.nantesrenoue.com nantesrenoue@laposte.net